

COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 16 juin 2010

Etaient présents :

Les représentants des communes de ADAM-LES-PASSAVANT, AISSEY, AUTECHAUX (1), BAUME-LES-DAMES (15), BRETIGNEY-NOTRE-DAME, COTEBRUNE, CUSANCE, FONTENOTTE, FOURBANNE, GROSBOIS, GUILLON-LES-BAINS, HYEVRE-MAGNY, HYEVRE-PAROISSE, LOMONT-SUR-CRETE, LUXIOL, PASSAVANT, PONT-LES-MOULINS, SAINT-JUAN, VERGRANNE, VILLERS-SAINT-MARTIN, VOILLANS (1).

Excusés :

Les représentants de AUTECHAUX (1), BAUME-LES-DAMES (2), ESNANS, MONTIVERNAGE, SILLEY-BLEFOND, VERNE et VOILLANS (1).

Secrétaire de séance :

Maud BEAUQUIER, déléguée de la commune de BAUME-LES-DAMES.

SEANCE OUVERTE A 20 H 10.

I – PRESENTATION URBAM CONSEIL :

La parole est donnée à Mr COURROY Alain de la société URBAM Conseil qui se charge de présenter son équipe et les missions de chacun.

1- Leur mission :

- Analyser le parc : un état des lieux précis et synthétique du contexte général local, avec un volet consacré au marché du logement, un volet insalubrité, un volet énergie et un volet patrimonial et urbain.
- Analyse approfondie et évaluation énergétique de l'échantillon : une évaluation des potentialités, quantifiant et qualifiant les objectifs stratégiques.
- Préparation des modalités concrètes permettant d'atteindre les objectifs du programme d'actions et de préparer la phase opérationnelle de suivi animation (objectifs, dispositifs et moyens financiers, moyens d'accompagnement, pilotage et suivi).

2-Synthèse des données collectées à ce jour :

Le fichier INDIGO comporte un total de 551 fichiers de propriétaires (ou immeubles) en « contact-prospect » :

- 85 fiches issues des candidatures spontanées
- 20 fiches issues du signalement des partenaires sociaux
- 41 fiches de signalement des communes, dont 23 issues du recensement des copropriétés
- 306 fiches extraites du fichier DGI
- 99 fiches issues du repérage terrain

Ces fiches totalisent un potentiel de 704 logements :

- 429 logements vacants
- 130 logements en location
- 141 logements de propriétaires occupants
- 4 logements à créer

Le comité de pilotage se réunira de nouveau dans quelques temps afin de finaliser l'étude.

II – CEP DOUBS CENTRAL :

La parole est donnée à Mr ROBERT Micael, Conseiller en énergie Partagé, salarié du Syndicat Mixte du PAYS DOUBS CENTRAL. Il présente les missions pouvant permettre d'optimiser la gestion énergétique de votre patrimoine et ainsi vous aider à :

- Réduire les consommations d'énergie et d'eau
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre
- Augmenter votre indépendance énergétique
- Réaliser des économies substantielles

Le CEP : une solution adaptée aux préoccupations des petites communes, une réponse adaptée à vos besoins grâce à une mutualisation intelligente à l'échelle intercommunale.

Le travail du conseiller :

- Visite des bâtiments communaux, relevé des factures d'énergies et d'eau sur trois ans
 - Analyse détaillée des consommations et préconisations en vue d'économies d'énergie et d'eau
- Les seuls conseils pour l'évolution des comportements permettent rapidement de réduire le budget de fonctionnement et de créer ainsi une enveloppe pour investir dans différents travaux (isolation, énergies renouvelables).

Le CEP propose un plan d'action personnalisé, un accompagnement de la collectivité pour la mise en place de ce plan, un suivi des consommations d'énergie et d'eau chaque année ainsi que la sensibilisation des habitants et des usagers.

Mr ROBERT est donc à la disposition des élus. Son bureau se trouve dans les locaux de la CCPB.

Le Président reprend la parole et propose d'observer une minute de silence pour les décès de Monsieur Joseph TISSERAND, Père d'Alain TISSERAND Délégué de la Commune de VOILLANS et de Monsieur Henry MAGNIN, époux de Madame Marie-Christine MAGNIN, Déléguée de la Commune de PONT-LES-MOULINS.

III – APPROBATION DES COMPTES RENDUS :

Les comptes-rendus du 1^{er} et 7 avril étaient déjà en la possession des membres du Conseil.

Le Président demande s'il y a des remarques, des objections ou des absentions.

Il n'y en a aucune, et le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le compte-rendu.

IV – LIGNE DE TRESORERIE :

Le Président donne la parole à Monsieur BASSENNE Christian, vice-Président en charge des finances, qui expose : que la Ligne de Trésorerie contractée auprès de l'organisme DEXIA pour un montant de 700 000.00€ a été remboursé à ce jour à hauteur de 400 000.00€. Au Budget Primitif

2010, nous avons annoncé que le remboursement total serait effectué, à DEXIA, en réalisant une nouvelle ligne d'un montant de 300 000.00€ pour prolonger le délai de quelques mois.

Les banques contactées nous ont fait les offres suivantes :

- CREDIT MUTUEL :

Taux : T4M + Marge de 0.65 point soit 0.9953% (valeur avril 2010)
Commission : 300.00€
Durée : 12 mois

- BANQUE POPULAIRE :

Taux : Euribor 3 mois + Marge 0.60% soit 1.297%
Commission : néant
Durée : 12 mois

- CREDIT AGRICOLE :

Taux : T4M + marge de 0.90 soit 1.2453%
Euribor + marge de 0.55 soit 1.242%
Commission : 200.00€
Durée : 12 mois

- CREDIT LYONNAIS :

Le Crédit Lyonnais n'intervient plus auprès des Collectivités Locales.

- CAISSE D'EPARGNE :

Taux : T4M + marge de 0.70 soit 1.038%
Commission : 0.10% soit 300.00€
Durée : 12 mois

Le bureau a retenu l'offre du CREDIT MUTUEL, qui est la plus intéressante, et propose de suivre cet avis.

Le Président demande s'il y a des remarques, des objections ou des absentions.

Il n'y en a aucune, et le Conseil Communautaire adopte la proposition à l'unanimité.

V – ACQUISITION FONCIERE CENTRE D'AFFAIRES :

Suite aux différentes démarches administratives, nous sommes en mesure de contractualiser l'acquisition du terrain situé au lieu-dit « AU CRAYE » pour une surface de :

- Emplacement bâtiment et parking : 1 ha 10a 19ca
- Chemin d'accès « en indivision » : 09a 19ca

Le prix de cette acquisition s'élève à 60 000.00€. Les crédits figurent au BP 2010.

Le Président demande donc l'autorisation de finaliser cette acquisition et d'autoriser le 1^{er} Vice-Président à signer tous actes à venir.

Le Président demande s'il y a des remarques, des objections ou des absentions.

Il n'y en a aucune, et le Conseil Communautaire accepte la proposition à l'unanimité.

VI – REGIME INDEMNITAIRE D'ASTREINTE :

Actuellement la Communauté de Communes a instauré pour le personnel technique, un Régime Astreinte pour les week-ends (du vendredi au lundi matin) sur la base tarifaire de 109.28€ par week-end.

Les heures de travail effectuées durant cette astreinte sont rémunérées sur la base des heures supplémentaires. Elles s'élèvent par agent entre 25 heures et 30 heures par mois.

La proposition faite par Le Président est la suivante :

- Passer à un régime astreinte semaine allant du lundi au lundi pour un coût de 149.48€
- Les heures effectuées pendant l'astreinte pourraient être en partie récupérées, et le solde rémunéré, à savoir :
 - 6 heures supplémentaires par astreinte seraient récupérées la semaine qui suit, cumulées au RTT,
 - Le solde étant rémunéré

CALCUL :

Actuellement par agent et par mois :

- 2 Astreintes à 109.28€	218.56€ brut
- Heures supplémentaires	424.18€ brut
TOTAL :	642.74€ environ

Nouvelle situation :

- 2 Astreintes à 149.48€	298.96€ brut
- 18 H.S Normales environ à 11.57€	208.26€ brut
TOTAL :	507.22€ environ

Le Président demande s'il y a des remarques, des objections ou des absents.

Il n'y en a aucune, et le Conseil Communautaire accepte la proposition à l'unanimité.

VII – ANNULATION REDEVANCES OM :

Le Président expose, toujours dans le suivi des redevances incitatives (N.P.A.I., modifications producteurs, ...) nous devons soit annuler soit modifier certaines factures, à savoir :

D/654 – Pertes sur créances irrécouvrables	+ 1 000.00€
D/673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 5 000.00€
R/70611- Redevances Ordures Ménagères	+ 4 900.00€

Cette proposition fera l'objet d'une décision modificative N°1 pour un complément de crédit de 1 100.00€, qui sera prélevé sur l'excédent de fonctionnement 2010 (138 651.09€).

Le Président demande s'il y a des remarques, des objections ou des absents.

Il n'y en a aucune, et le Conseil Communautaire accepte la proposition à l'unanimité.

VIII – TARIFS SICTOM :

La parole est donnée à Mr BLANCHON Jean-Marie, Président du SICTOM des 3coms25 qui nous fait part des nouvelles dispositions tarifaires :

1- Parts Fixes résidences Secondaires :

Actuellement, les parts fixes des résidences secondaires sont les mêmes que celles des résidences principales, hormis les résidences se situant à HYEUVRE-MAGNY (qui bénéficient d'une tarification de la PF à 50% ceci dû au fait de l'impossibilité de collecter en porte à porte, et de l'obligation pour ces producteurs saisonniers d'emmener leurs OM à 5 Km de là).

Ce genre de problèmes se trouvant également sur les secteurs de la CCPC et de la CCLB, le bureau a proposé la solution suivante :

- 64.00€ de PF pour les RS collectées en porte-à-pote
- 50% de la PF (pour 2010 : 32.00€) pour les RS collectées en points de regroupements volontaires.

2- Proratisation de la Part Fixe :

Depuis le début de l'année 2010, le SICTOM des 3 COM 25 est en mesure d'établir des factures au jour le jour, ainsi que des factures intermédiaires.

Il va de soi que nous pouvons facturer la part fixe au prorata du temps réellement passé dans le logement (ce qui implique également un meilleur suivi des producteurs, et une facturation plus performante pour le TP)

Les parts fixes pourraient donc être facturées :

- PF de 64.00€ annuelle, ou de 5.33€ mensuelle
- PF de 200.00€ annuelle, ou de 16.66€ mensuelle

3- Classification des gros producteurs :

Jusqu'à maintenant, la facturation des gros producteurs était faite de façon empirique. Il apparaissait illogique de facturer la même part fixe au petit artisan qu'à la grosse entreprise. Ils convient donc de définir les modalités d'attribution d'une part fixe à 200.00€.

Ces critères d'attribution à une part fixe de 200.00€ sont :

- Tonnage collecté : plus de 1.5 tonne annuelle
- Ou
- Nombre de collecte/semaine : à partir de 2, OM ou TRI
- Ou
- Passages professionnels en déchetterie : à partir de 26 dépôts

4- Facturation 2010 :

Quant à la facturation de la part fixe pour l'année 2010, le montant de 64.00€ ou de 200.00€ sera proposé en totalité pour l'année lors de l'établissement des factures de juillet 2010.

Le Président demande s'il y a des remarques, des objections ou des absentions.

Il n'y en a aucune, et le Conseil Communautaire accepte la proposition à l'unanimité.

IX – TARIFICATION DES MISES A DISPOSITION DU CAR :

Le Président reprend la parole. A la demande de la Trésorerie, nous sommes tenus d'apporter des précisions sur les tarifications appliquées et votées pour les mises à disposition des salles du Centre d'Affaires. Les tarifications restent identiques mais nous devons préciser pour chaque tarif le montant de la prise en charge par la CCPB, à savoir :

Salles	Tarif 4(de base) Entreprises+ Associations extérieures but lucratif	Tarif 3 Associations extérieures But non lucratif + privés extérieurs	Tarif 2 Privés CCPB + Associations but lucratif CCPB	Tarif 1 Communes +Associations but non lucratif CCPB
400	720€	-150€ soit 570€	-330€ soit 390€	-490€ soit 230€
150	435€	-50€ soit 385€	-220€ soit 215€	-310€ soit 125€
30	60€	60€	60€	-30€ soit 30€
30(1/2 journée)	40€	40€	40€	Pas de tarif ½ journée

Le Président demande s'il y a des remarques, des objections ou des absentions.

Il n'y en a aucune, et le Conseil Communautaire accepte la proposition à l'unanimité.

Le Président propose également, après avis du comité de pilotage, une tarification ½ journée des salles 400 et 150, pour les entreprises uniquement qui souhaitent organiser une réunion d'information.

Cette mise à disposition doit avoir lieu en semaine (du lundi au vendredi), en journée (ex : 8h-12h ou 14h-18h) en configuration réunion (tables+chaises) sans aucune option possible.

Les tarifs sont les suivants :

- Salle 400 : 300.00€
- Salle 150 : 180.00€

Le Président demande s'il y a des remarques, des objections ou des absentions.

Il n'y en a aucune, et le Conseil Communautaire accepte la proposition à l'unanimité.

X – MODALITES D'ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS :

La parole est donnée à Monsieur MAURICE Jean-Claude, Vice-Président de la CCPB qui nous rappelle que les commissions « Economie-Tourisme » et « Agriculture-Environnement » se sont réunies et ont proposé un projet pour le Fonds de Concours « Petits Patrimoines ».

1-Nature de l'opération :

Cette opération contribue à soutenir la conservation et la restauration du petit Patrimoine sur le Territoire Communautaire à l'exception du patrimoine culturel.

2-Création d'un comité :

Le comité sera composé :

- Des Présidents des commissions respectives
- Du Président de l'Office du Tourisme Intercommunal
- Du responsable des sentiers pédestres
- De Messieurs MASCARELLO Gilbert, PARENT Benoit et MULLER Serge

3-Les Bénéficiaires :

Les dossiers des Communes seront prioritaires, si des reliquats de crédits apparaissent alors il sera possible de faire bénéficier un privé de cette aide.

Le projet devra être mis à la disposition du public toute l'année.

Seule la commission sera en mesure de décider si un dossier est éligible ou pas.

4-Modalités et conditions d'attribution :

La commission nommée ci-dessus sera chargée d'examiner l'intérêt architectural de l'édifice et de définir l'assiette subventionnable du projet :

- Travaux éligibles : Uniquement la partie Patrimoine (les aménagements autres ne seront pas pris en compte)
- Dépôt de la demande avant le 31 décembre de l'année N pour un financement sur l'année N+1
- Examen de la demande par la commission avant inscription budgétaire
- Nombre de dossiers éligibles par année : 4
- Possibilité d'une demande tous les 5 ans (une dérogation sera possible si aucune autre demande n'est effectuée et ce après avis de la commission)
- Effet rétroactif pour les travaux réalisés en 2008 (PASSAVANT et VERNE)

5-Pièces à fournir :

Afin de constituer leur dossier les communes devront fournir à la commission :

- Demande écrite
- Devis descriptif des travaux

- Arrêté attributif des subventions obtenues
- Plan de financement

6-Montant de la Subvention :

Le taux de subvention est fixé à 40% du montant éligible des travaux (devis diminué des aides susceptibles d'être obtenues auprès des différentes collectivités : Etat, Département, Région, Enveloppe Parlementaire, etc...

Le montant de cette subvention sera plafonné à 4 000.00€ avec un total d'aides plafonnées à 80%.
Mr MARTHEY Arnaud propose de fixer le taux de subvention « fonds de concours petit patrimoine » à 50% (taux maximum autorisé) au lieu de 40% puisque son montant est plafonné à 4 000.00€.

Le Président demande s'il y a des remarques, des objections ou des absentions.
Il n'y en a aucune, et le Conseil Communautaire accepte la proposition à l'unanimité.

Les dossiers aidés pour l'année 2010 :

PASSAVANT : rénovation des vitraux :

Montant des travaux HT : 17 269.95€

Montant des aides : 8 008.00€

Subvention accordée : 3 704.78€

VERNE : réhabilitation lavoir-fontaine :

Montant des travaux HT : 15 516.00€

Montant des aides : 4 307.00€

Subvention accordée : 4 483.00€ plafonnée à 4 000.00€

La commune de VOILLANS a pour projet l'aménagement de la Fontaine : ce dossier sera pris en compte après réception des pièces (devis, subvention...).

XI – ATTRIBUTION DE MARCHES :

Le Président propose suite aux différentes commissions d'appel d'offres de retenir les entreprises désignées ci-dessous :

1-Schéma de restauration de la vallée du cusancin

L'offre d'EAUX CONTINENTALES est la moins disante (après contrôle de Mr COULY Fabien)

- Offre Eaux Continentales	113 694.15€
- Prestation d'étude piscicole	3 840.00€
- Pollution affluents « Etude Département »	3 500.00€

TOTAL 121 034.15€

Les Crédits figurent au Budget Primitif 2010 et la demande de subvention est sollicitée.

Le Président demande s'il y a des remarques, des objections ou des absentions.
Il n'y en a aucune, et le Conseil Communautaire accepte la proposition à l'unanimité.

2-Aménagement des sentiers de randonnée

Lot 1 – Fournitures et pose de mâts directionnels :	
Société 3D INCRUST	19 743.45€ TTC
Lot 2 – Fournitures et pose de panneaux d'accueil :	
Société 3D INCRUST	26 967.41€ TTC
Lot 3 – Fournitures et pose de protection des points de vue :	
Société DUCROUX	7 676.10€ TTC
Lot 4 – Pose de mâts directionnels :	

O.N.F. 12 578.60 € TTC

TOTAL : 66 965.56€ TTC

Il convient également d'ajouter des travaux supplémentaires :

Lot 5 – Aménagement des passages de clôtures :

- Estimation des travaux 3 946.80€ TTC

Lot 6 – Aménagement de sentiers :

- Estimation des travaux 10 166.00€ TTC

**TOTAL DES TRAVAUX : 81 078.23€ TTC
67 791.16€ HT**

Les crédits qui figurent au Budget Primitif 2010 s'élève à 57 405.06€

Reste donc à financer : 23 673.17€ soit 24 000.00€

Au Budget Primitif 2010, une subvention départementale de 8 000.00€ apparaît.

Après une réunion avec les services départementaux, il s'avère que nous pouvons espérer une aide s'élevant à 50% du montant HT c'est-à-dire 33 900.00€ si l'ensemble du dossier est retenu.

Le Président propose donc le financement suivant à prendre en compte dans la Décision Modificative N°1 :

- Aide Département Totale 23 000.00€ (dont 8 000.00€ déjà prévus)
- Fonds Libres 9 000.00€

Le Président demande s'il y a des remarques, des objections ou des absentions.

Il n'y en a aucune, et le Conseil Communautaire accepte la proposition à l'unanimité.

XII – COMPETENCE ZDE :

Le Président expose que suite à la demande de la Préfecture en date du 26 mai 2010, une modification doit être effectuée concernant la précédente délibération sur la prise de compétence ZDE.

En effet, il s'avère que la compétence « réalisation et dépôt de dossier de zone de développement de l'éolien » relève des compétences facultatives exercées par les Communautés de Communes. Elle ne peut être rattachée à aucune des compétences que les établissements publics de coopération intercommunale exercent de plein droit au lieu et place des communes (compétences obligatoires et compétences optionnelles).

Il s'agit donc de transférer à notre collectivité une nouvelle compétence **facultative**, dont l'intitulé peut être : « réalisation et dépôt de dossier de zone de développement de l'éolien (ZDE) sur le territoire communautaire ».

Le Président demande s'il y a des remarques, des objections ou des absentions.

Il n'y en a aucune, et le Conseil Communautaire accepte la proposition à l'unanimité.

XIII – DECISION MODIFICATIVE N°1 :

En tenant compte des différentes décisions, il convient d'ouvrir ou de transférer certains crédits :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :

D/654 – Pertes sur créances irrécouvrables + 1 000.00€
D/673 – Titres annulés sur exercices antérieurs + 5 000.00€
D/023 – Virement à la section d'investissement +10 000.00€

TOTAL 16 000.00€

RECETTES :

70611 – Redevances Ordures Ménagères	+ 4 900.00€
Participation excédent de fonctionnement 2010	11 100.00€

L'excédent de fonctionnement 2010 s'élève actuellement à 138 651.09€ et passera à 127 551.09€ (en attente de la notification de subvention du département pour le dossier sentiers de randonnée).

INVESTISSEMENT :

DEPENSES :

Programme Piscine :

Il s'agit d'un transfert de crédits d'articles à articles pour un montant de 14 000.00€ (+14 000.00€ à l'article 2188 et – 14 000.00€ à l'article 2313).

Programme sentiers de randonnée :

D/21538.12 – ADSL	+ 1 000.00€
D/2315.15 – Sentiers de randonnée	+ 24 000.00€

RECETTES :

Programme sentiers de randonnée :

R/1323 – Subvention Département	+ 15 000.00€
R/021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 10 000.00€

Le Président demande s'il y a des remarques, des objections ou des absentions.

Il n'y en a aucune, et le Conseil Communautaire accepte la proposition à l'unanimité.

XIV – CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL :

Le Président explique que suite à la Loi du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et prévoyant le remplacement des conseils d'Administration des établissements publics de santé par des conseils de surveillance, il convient de nommer un délégué.

Le Président propose donc comme délégué, Monsieur TAILLARD Camille, qui faisait déjà partie du Conseil d'Administration.

Il tient également à remercier Mme DI-MASCIO Josiane pour avoir siégé au conseil d'administration au titre de la Commune et d'avoir accepté de laisser la place à Mr TAILLARD.

Le Président demande s'il y a des remarques, des objections ou des absentions.

Il n'y en a aucune, et le Conseil Communautaire accepte la proposition à l'unanimité.

XIV – QUESTIONS DIVERSES :

1- Centre de Gestion du DOUBS :

Le Président rappelle qu'Aurélien DERIEGE sera absent à compter du mois d'août pour une durée de un an. Il convient donc de la remplacer. Une annonce de recrutement est parue, cependant si aucun des postulants n'était retenu, nous avons la possibilité d'utiliser le service remplacement du Centre de Gestion du Doubs.

Pour ce faire, il convient d'autoriser Le Président à signer une convention avec cet organisme.

Le Président demande s'il y a des remarques, des objections ou des absentions.

Il n'y en a aucune, et le Conseil Communautaire accepte la proposition à l'unanimité.

2- Adhésion de la Communauté de Communes de Vaîte Aigremont au Syndicat Mixte du Pays Doubs Central :

Par délibération en date du 12 novembre 2009, le comité Syndical du Pays Doubs Central avait validé, à l'unanimité, le principe d'intégration de la Communauté de Communes de Vaîte-Aigremont au sein du Pays, et, par conséquent, l'extension du périmètre du Pays.

Le 14 juin 2010, la Communauté de Communes de Vaite-aigremont, lors de son conseil communautaire, a délibéré à son tour pour valider sa demande d'intégration au Pays du Doubs Central au 1^{er} janvier 2011.

Par courrier du 15 juin 2010, Le Syndicat Mixte du Pays du Doubs Central nous sollicite afin que nous délibérons sur l'intégration de la CCVA au Pays Doubs Central.

Le Président demande s'il y a des remarques, des objections ou des absentions.

Il n'y en a aucune, et le Conseil Communautaire accepte la proposition à l'unanimité.

3- Convention de Partenariat Pelouses Sèches « sur la levée » à VOILLANS :

Suite à la rencontre entre la CCPB, le SMIX, la commune de VOILLANS et le conservatoire Régional des Espaces naturels comtois du 25 février dernier, la dernière version de la convention quadripartite concernant la conservation des pelouses sèches de VOILLANS (parcelles de 11 hectares) doit être signée par toutes les parties.

Elle reprend les points d'accord :

- Convention sur 2010 à 2015
- Engagement financier sur 2009-2010-2011
- Participation financière du SMIX uniquement

La commune de VOILLANS et le SMIX ont délibéré sur la partie 2009-2011

Pour la CCPB (partenaire pour sa compétence Environnement), il s'agit d'autoriser le Président de la CCPB à signer la convention dans les termes présentés.

Le Président demande s'il y a des remarques, des objections ou des absentions.

Il n'y en a aucune, et le Conseil Communautaire accepte la proposition à l'unanimité.

SÉANCE LEVEE A 22H25.